

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY

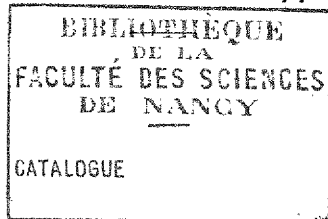
RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

Le 20 Novembre 1877



NANCY
IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}
11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1877

RAPPORT

DU

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

J'ai eu l'extrême honneur, l'an dernier, de vous dire une page de notre passé de Strasbourg, et d'affirmer que ce passé de notre École garantissait l'avenir de l'École supérieure de pharmacie de Nancy. Qu'il me soit permis, aujourd'hui, de parler du présent, de vous dire ce que nous sommes, ce que nous faisons dans notre sphère modeste. Cette question demande à être traitée; car, faute d'éléments, on pourrait nous interpréter sous un jour inexact, nous traduire d'une façon peu fidèle, et, en vertu de ce contre-sens, nous travestir inexorablement. Or, nous devons être jugés d'après nos œuvres, et nous tenons d'autant plus à les présenter sous leur couleur vraie, à les tracer et les peindre en un tableau réel, que bientôt, plus que jamais, va s'agiter la réorganisation de l'enseignement supérieur et vont se combattre les partisans du régime universitaire français, qui a fait ses preuves, qui est perfectible, et les admirateurs du système universitaire allemand, qui mérite d'être examiné avec une attention sérieuse, mais sans cette passion irréfléchie que l'on

apporte trop souvent pour toute institution venant d'outre-Rhin.

Nous sommes une École professionnelle au même titre que la Faculté de médecine, par exemple; avec cette différence digne de remarque qu'elle reçoit l'étudiant au sortir du Lycée; lui enseigne la théorie et le façonne elle-même à la pratique avant de l'admettre aux examens qui lui confèrent le droit de guérir; tandis que notre élève nous vient, au contraire, avec la pratique acquise dans l'officine du pharmacien, pratique de l'art qui échappe presque entièrement à notre contrôle, fait extrêmement regrettable, mais qui tend à se réglementer par l'initiative de quelques Sociétés de pharmacie, la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, la Société de pharmacie de Meurthe-et-Moselle, etc.; un jour viendra certainement où ces examens de fin d'année de stage deviendront obligatoires en France, comme ils le sont en Allemagne.

Nous donnons à l'étudiant, en même temps que la théorie, la pratique des sciences, qui complète celle de l'art et transforme le pharmacien reçu, après son entière scolarité, en homme vraiment utile à la société et voué à la science, que souvent il enrichit à son tour par des découvertes plus ou moins heureuses.

A côté de nos chaires de pharmacie et de matière médicale, qui sont la base de notre enseignement, nous possédons des chaires de sciences appliquées; la chimie et ses branches, la toxicologie et l'analyse, la physique, l'histoire naturelle, qui, loin d'être regardées chez nous comme sciences accessoires, sont à juste titre considérées comme fondamentales, indispensables, destinées à mettre en lumière l'étude de la pharmacie et de la matière médicale.

J'ai souvent entendu manifester certain étonnement de nous voir enseigner des sciences, à côté d'une Faculté qui porte ce nom, comme si ce titre lui conférait le privilège d'universalité; comme s'il n'y avait pas des degrés dans la

science, des points de vue différents, des horizons variés; comme si, d'ailleurs, la science ne s'enseignait pas dans les Lycées et dans les Écoles spéciales du Gouvernement sans porter atteinte au haut rang de ces Facultés et à leur incontestable suprématie.

Que l'on veuille bien comparer les programmes de l'un et l'autre établissement d'enseignement supérieur, saisir ce qu'on appelle leur esprit, et l'on concevra que l'un ne pourrait remplacer l'autre, mais que l'un et l'autre peuvent se prêter un mutuel appui, puisque l'étudiant trouvera chez l'un le développement de la science dans son expression la plus élevée, dans son sens le plus philosophique, et chez l'autre la théorie suffisamment distribuée et associée aux nombreux et minutieux détails de la pratique. Il me suffira, je l'espère, de quelques mots pour faciliter cette comparaison et établir des différences essentielles, profondes, qui justifient pleinement notre organisation actuelle.

Les cours de la Faculté des sciences sont au moins bisannuels. Or, ce qui convient aux candidats pour les diverses Licences ne s'approprie nullement aux exigences des étudiants d'un autre ordre; dans les Écoles professionnelles, l'instruction marche graduellement; chaque année possède son programme distinct, qui doit être scrupuleusement rempli; en d'autres termes, tous nos cours sont annuels.

Ainsi l'enseignement de la chimie dans les Facultés, suivant le programme de la Licence, est ordinairement complet en deux ans, à raison de deux leçons par semaine. Il ne répond que dans une certaine mesure aux besoins de notre étudiant, puisqu'un cours de Faculté des sciences ne peut s'occuper exclusivement des applications à la pharmacie (il les néglige entièrement), insister sur les divers modes de préparation des produits à la fois chimiques et pharmaceutiques et sur le degré de pureté indispensable pour les usages médicaux, indiquer les effets ou le degré d'activité de ces substances dans l'emploi thérapeutique, degré d'activité dont

la connaissance prévient les erreurs de la pratique et les accidents qui souvent en seraient la suite inévitable.

L'enseignement chimique de l'École supérieure de pharmacie, complet chaque année, présente, à l'ouverture de ce semestre d'hiver, cinq cours et dix leçons par semaine : les cours de chimie minérale pharmaceutique, de chimie organique, de chimie des corps organisés (végétaux et animaux), de chimie toxicologique et de chimie analytique. De ces cinq cours, l'un, spécialement destiné à la troisième année, qui traite de la chimie des corps organisés (végétaux et animaux), s'ouvrira pour la première fois dès cette rentrée ; il est dû à l'initiative du professeur de chimie générale et n'existe dans aucune autre École de pharmacie.

Je n'insiste pas sur ce point, mais je suis en mesure d'affirmer, sans témérité, qu'en France l'École de Nancy est celle qui offre à l'étudiant le plus de moyens de s'instruire en chimie appliquée, si l'on en juge par le temps, plus considérable que partout ailleurs, consacré chez nous à l'étude de cette science, dont l'importance ne se discute plus.

Si la chimie se défend sans aucune peine par la force même de son enseignement, peut-il en être de même de la physique, à laquelle nous ne consacrons qu'un semestre pour les étudiants de première année, en vertu d'un règlement bien ancien, mais qui fait loi pour nous, puisque nous ne sommes pas encore parvenus à le faire modifier ? Je me hâte d'ajouter qu'en attendant la transformation de ce cours semestriel en cours annuel, par l'adjonction d'un Maître de conférences, des mesures seront prises pour offrir à nos élèves, comme complément d'études, des manipulations de physique, ou un enseignement pratique dirigé exclusivement dans le sens professionnel.

Y a-t-il donc une physique pharmaceutique ? Oui, Messieurs, c'est-à-dire que l'étudiant trouve dans l'étude des propriétés générales de la matière et dans certaines applications de la chaleur, de l'électricité et de la lumière, les

moyens de constater l'identité des corps, de les distinguer de leurs isomères, de s'assurer de leur pureté, d'analyser et de reconnaître les mélanges frauduleux dont ils ont pu être l'objet, et même d'apprécier les altérations que le temps ou les milieux peuvent apporter dans leur nature propre.

C'est à la chimie que l'on s'adresse d'ordinaire pour résoudre ces questions ; mais le pharmacien ne doit pas moins être familiarisé avec les procédés de la physique qui conduisent au même but, quelquefois avec plus de rapidité, en offrant d'ailleurs l'immense avantage de ne modifier ni la constitution intime, ni même les caractères extérieurs des corps soumis à l'examen.

Notre programme d'enseignement annuel théorique et pratique est donc bien distinct du programme bisannuel de la Licence ou des Facultés des sciences, puisqu'il doit se borner aux applications de certains procédés de la physique, à la solution de quelques problèmes de la chimie et de la pharmacie. L'intérêt immédiat et réel de notre étudiant exige que l'on ne dépasse pas des proportions exactement déterminées ; il ne faut pas oublier que la moitié de nos auditeurs, ou la seconde classe, ne possède à son entrée que le bagage scientifique trop restreint compris dans le certificat de grammaire. Quant à la première classe, pourvue du diplôme de bachelier ès sciences complet, nous ne lui ménageons pas les encouragements à se livrer de la manière la plus large à la culture des sciences, et bon nombre d'entre eux deviennent, pour la Faculté, notre voisine, des auditeurs sérieux et assidus.

Des considérations du même genre justifient la place assignée dans nos programmes à l'histoire naturelle. Notre cours de botanique, par exemple, n'est point la reproduction de celui de la Faculté des sciences ; il n'est pas conçu sur le même plan ; il est théorique, sans doute, mais dans une mesure différente, qui se proportionne avant tout aux exigences de la pratique, qui amène, par conséquent, à l'étude des familles végétales, qui dirige enfin dans la reconnaissance des plantes.

J'ai dit la nature de notre enseignement, examinons-en les résultats.

Pendant l'année scolaire 1876-1877, 100 étudiants ont suivi nos cours, savoir :

- 61 en cours d'inscriptions, dont : $\left\{ \begin{array}{l} 23 \text{ de première classe;} \\ 38 \text{ de deuxième classe;} \end{array} \right.$
 28 en cours d'examens (1);
 11 auditeurs bénévoles, presque tous élèves stagiaires dans
 les pharmacies.

100

Il résulte de ces chiffres que nous avons eu cette année :

- 13 élèves en cours d'inscription de plus qu'en 1875-1876;
 6 élèves en cours d'examens de plus qu'en 1875-1876;
 6 auditeurs bénévoles de plus qu'en 1875-1876.

25

Le total des inscriptions a été de 231, dont $\left\{ \begin{array}{l} 92 \text{ de 1}^{\text{re}} \text{ classe;} \\ 139 \text{ de 2}^{\text{e}} \text{ classe;} \end{array} \right.$
 c'est donc 53 inscriptions de plus qu'en 1875-1876, 123 inscriptions de plus qu'en 1874-1875.

85 examens tant semestriels que de fin d'année ont été subis, 42 par des étudiants de 1^{re} classe, 43 par des étudiants de 2^e classe. Le tableau suivant résume les mentions obtenues :

NOTES.	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.
Très-bien	10	8
Bien	6	11
Assez bien	20	9
Médiocre	4	18
Ajourné	2	5
TOTAUX	42	43
	85	

(1) Dans ce nombre ne figurent pas 11 élèves qui ont été autorisés à subir des examens définitifs avant l'expiration du trimestre dans lequel ils ont pris leur dernière inscription.

On voit, à l'inspection de ce tableau, que les examens de la 1^{re} classe ont été satisfaisants, puisqu'il n'y a eu que 4 résultats médiocres et seulement 2 ajournements; mais que si la 2^e classe s'est élevée à 11 *Bien* et 9 *Assez bien*, elle compte 18 résultats médiocres et 5 ajournements.

Les examens définitifs continuent leur marche progressives. On en compta 37 il y a trois ans, 47 il y a deux ans, 53 l'an dernier, et cette année le nombre s'est élevé à 69, ainsi répartis :

1 ^{re} classe	29	} 69
2 ^e classe	40	

Les résultats fournis par ces actes scolaires se résument ainsi :

NOTES.	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.
Très-bien	7	1
Bien	9	12
Assez bien	4	9
Médiocre	5	8
Ajourné	4	10
TOTAUX	29	40
	69	

La proportion des ajournements a donc été de 20 p. 100 en général; mais en reportant la question aux classes, nous constatons que de 6 la proportion s'est élevée à près de 14 p. 100 en 1^{re} classe, et que de 28 elle s'est abaissée à 25 p. 100 en 2^e classe.

L'École, en 1876-1877, a délivré 21 diplômes, 7 de plus que l'an dernier;

10 diplômes de pharmacien de 1^{re} classe, dont

4 avec la mention *Très-Bien*.

3 avec la mention *Bien*.

2 avec la mention *Assez bien*.

1 avec la mention *Médiocre*.

11 diplômes de pharmacien de 2^e classe, dont :

2 avec la mention *Bien*.

7 avec la mention *Assez bien*.

2 avec la mention *Médiocre*.

Le nombre des concurrents pour les prix universitaires nous a causé une profonde déception ; il devait être très-satisfaisant, mais un calcul de probabilités a fait fléchir la bonne volonté de beaucoup, qui ont reculé devant la lutte pour laquelle ils étaient certainement bien préparés, et cela sous prétexte que le résultat n'était pas douteux : fausse appréciation d'un concours où tel, reconnu supérieur en connaissances générales par le *vox studentium*, succombe parfois sous les épreuves du laboratoire, en s'égarant au milieu de ses recherches. Les étudiants voudront bien ne pas oublier que les aides préparateurs sont choisis parmi les lauréats ; qu'une liberté plus grande du travail de laboratoire, en dehors des jours réglementaires, sous la surveillance du Chef des travaux, ne sera accordée désormais qu'aux plus méritants du concours ; qu'enfin toute demande de passer des examens définitifs, avant l'expiration du trimestre dans lequel on a pris sa dernière inscription, ne pourra être prise en considération lorsqu'elle viendra d'un candidat qui s'est soustrait aux épreuves de cette lutte universitaire.

6 élèves seulement, 2 pour chacune des trois années d'études, ont concouru. Le résultat, je m'empresse de le dire, a été très-brillant et nous fait exprimer le regret qu'il n'y ait pas, comme pour les Facultés de droit, un concours général entre les étudiants des Écoles de pharmacie de France.

Les jurys chargés d'apprécier la valeur des épreuves ont proposé : un prix et une mention très-honorable pour la 1^{re} année ; un prix et une mention très-honorable pour la 2^e année ; un prix pour la 3^e année.

Ce dernier prix, qui consiste en une médaille d'or de 300 fr. et des livres, a été remporté par notre lauréat de l'an dernier et il y a deux ans. Il n'est peut-être pas inutile d'a-

jouter que ce titre de lauréat des trois années d'études a valu à cet étudiant la gratuité complète des droits qui lui restaient à acquitter pour obtenir le diplôme de pharmacien de 1^{re} classe, et que ces droits s'élevaient à 580 francs.

Le prix que nous devons à la libéralité du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et des Conseils municipaux de Lunéville et de Nancy n'a pu être accordé cette année. Contrairement à nos espérances, nous n'avons pas obtenu de thèse, bien que l'un de nos meilleurs élèves ait vu couronner ses recherches par des résultats nouveaux, dignes de la publicité, qui pouvaient lui mériter ce grand prix d'honneur : ses défaillances du dernier moment l'ont fait reculer devant la soutenance. La thèse n'est pas obligatoire chez nous ; elle le deviendra dans un avenir très-rapproché, que nous appelons de tous nos vœux, et dès lors nous n'aurons plus sans doute à demander à ces généreux Conseils qu'ils veuillent bien nous conserver cette allocation et la capitaliser avec celle de l'année suivante.

En résumé, Monsieur le Recteur, j'ai la grande satisfaction de pouvoir répéter ce que je disais il y a un an, au sujet de la situation de l'École supérieure de pharmacie : elle est de plus en plus satisfaisante. Vous avez entendu le nombre de nos étudiants pendant 1876-1877, celui des inscriptions prises, des examens de tous genres subis, des diplômes délivrés : ces chiffres sont une démonstration.

Cette prospérité croissante est due, je me plais à le dire, au zèle et au talent de mes collègues, qui apportent à leur enseignement tout leur savoir, tout leur dévouement. Mais cet accomplissement du devoir serait resté stérile sans la générosité du Gouvernement de la République, qui, par d'importants crédits supplémentaires, nous a placés dans de meilleures conditions de fonctionnement matériel et régulier ; sans sa haute sollicitude pour les intérêts de l'enseignement supérieur, qui lui a fait combler avec empressement les vides produits dans les rangs de nos titulaires, et nous a dotés de

chaires complémentaires destinées à rendre plus profitable à nos élèves la pratique scientifique du laboratoire. Je suis heureux de lui témoigner devant vous notre profonde gratitude.

En effet, quant à ce qui concerne notre personnel enseignant, M. Bleicher, chargé de cours par arrêté du 4 novembre 1876, a été promu au titulariat de la chaire d'histoire naturelle, par décret du 1^{er} décembre suivant. Le digne successeur de Heckel est un savant naturaliste, plein d'ardeur pour la science, qui, depuis son arrivée parmi nous, a montré, par ses nombreuses communications à la Société des sciences de Nancy, de quel talent d'observation il est doué, et de quelle valeur est la moisson scientifique accumulée par lui dans ses voyages en Algérie et dans le Maroc.

Un autre décret du 1^{er} décembre 1876 a nommé professeur titulaire de Pharmacie M. Descamps, dont l'aptitude pour l'enseignement avait été remarquée à Alger et nous avait été signalée : la chaire d'Oppermann est en bonnes mains ; l'auteur de la découverte des manganicyanures aidera, lui aussi, pour sa part, à continuer les traditions de l'École de Strasbourg, et à maintenir la réputation de son héritière, l'École de Nancy.

Par arrêté du 1^{er} février, M. Delcominète, professeur suppléant, a été autorisé à faire un cours complémentaire de Pharmacie galénique. On conçoit l'importance de cet enseignement donné avec toute l'ampleur possible, puisque l'étudiant trouve en le suivant la pratique raisonnée des opérations qu'il a si souvent faites pendant son stage officinal.

Enfin M. Haller s'est vu récompenser du zèle qu'il avait déployé dans la direction de nos travaux pratiques, par le titre d'agrégé provisoire, conféré par arrêté ministériel du 15 mai 1877, titre qu'il saura se faire donner définitivement en l'emportant de haute lutte au prochain concours. Son aptitude pour le professorat, que je citais l'an dernier, lui a valu, par arrêté du 27 août 1877, l'autorisation d'ouvrir un cours complémentaire de chimie analytique. L'École de Nancy ne peut

que se féliciter d'avoir obtenu ce cours, qui venait d'être créé à l'École de pharmacie de Paris, cours qui complète si heureusement notre enseignement chimique.

Nous sommes donc dans les meilleures conditions pour les fortes études, et nous aurions pleine et entière confiance dans l'avenir, Monsieur le Recteur, je dis plus, nous serions certains de voir un nombre plus considérable encore d'étudiants se grouper autour de nos chaires, si de nouveaux laboratoires nous étaient accordés, si plus d'espace nous était donné.

De même qu'une Faculté de médecine sans hôpitaux d'une contenance suffisante ne saurait être appelée à une brillante destinée, de même une École de pharmacie, avec une surface de laboratoire représentant à peine le cinquième du nécessaire, est fatalement vouée au marasme au bout d'un temps très-court et trop facile à calculer, bien qu'elle ait en elle tous les éléments de la vie. On parle souvent de l'éloquence des chiffres; or, notre statistique, qui vous est présentée tous les ans, a prouvé notre sérieuse vitalité et plaidé mieux que je ne pourrais le faire, sans son appui solide, la cause de l'agrandissement de l'École de pharmacie, le moyen de nous continuer l'existence dans le succès. L'Administration municipale de Nancy, la ville généreuse et intelligente, a compris que cet agrandissement s'imposait comme une nécessité; aussi avons-nous le ferme espoir qu'elle prendra d'urgence une décision conforme à nos vœux, et assurera ainsi la prospérité de l'une des cinq grandes Écoles qu'elle a le privilège tant envié de posséder, et qui font d'elle l'un des grands centres universitaires de la République française.
